

Amiens, le 14 février 2020

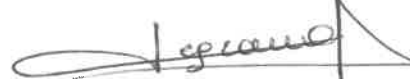
Service de coordination des
politiques interministérielles
Bureau de l'environnement et de
l'utilité publique

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

CHANGEMENT D'EXPLOITANT

La préfète de la Somme donne acte à la Société Coopérative Agricole CERESIA, dont le siège social est situé 16, boulevard du Val de Vesle, 51100 REIMS, de sa déclaration effectuée le 29 janvier 2020, de reprise des installations de silos de céréales, précédemment exploitées par la société CERENA.

Pour la préfète et par délégation,
L'attachée, cheffe de bureau.



Brigitte LEGRAND

Copie adressée à :

- Mairie de ROISEL
- Sous-préfecture de PERONNE et de MONTDIDIER
- Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement des Hauts de France
- Inspection de l'environnement.